

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF600

présenté par

M. Ballard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	0
Livre et industries culturelles	0	5 000 000
Fonds de soutien pour la relocalisation des cinémas en centre-ville <i>(ligne nouvelle)</i>	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de créer un fond de soutien pour relocaliser les salles de cinéma en centre-ville.

Schéma d'urbanisme semblant venir d'un autre siècle, les multiplexes cinématographiques ont fleuri sur les zones industrielles et commerciales en périphérie des villes. Ces temples de la consommation sont pourtant en inadéquation avec les enjeux écologiques de notre siècle. Très mal desservis en transport en commun, la voiture individuel est souvent la seule alternative qui s'impose pour profiter de quelques instants de divertissement.

Et pourtant selon une étude de The Shift Project nommée Décarbonons la culture !, 28 % de l’empreinte carbone de l’audiovisuel serait imputable au déplacement des spectateurs.

Sur le simple fonctionnement d’une salle de cinéma, c’est 78 % des émissions de carbone qui sont dûs au simple déplacement des spectateurs.

Nous proposons donc de changer de modèle et permettre sur le long terme de rapprocher les salles de cinéma à proximité du domicile des spectateurs et des transports en commun. Au-delà des enjeux écologiques, c’est également une mesure de revitalisation des centre-villes que nous proposons. Des centaines de villes moyennes se vident de leurs forces vives, de leurs commerces et emplois. Relocaliser les structures culturelles participe à relancer le dynamisme économique de ces territoires. Or, rien n’est prévu à cet effet dans ce PLF pour 2025.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons de transférer 5 millions d’euros en autorisations d’engagement et 5 millions d’euros en crédits de paiement de l’action 01 du programme 334 – « Livre et industries culturelles » vers un nouveau programme intitulé « Fonds de soutien pour la relocalisation des cinémas en centre-ville ». Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d’un autre programme de la mission. Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.